



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/16

Reçu en Préfecture le : 28/09/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 septembre 2016
D-2016/323

Aujourd'hui 26 septembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK

Cimetière des Pins Francs. Agrandissement du columbarium. Création d'un Jardin du Souvenir. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La crémation ne cesse de se développer en France. Cette pratique qui n'était utilisée que par 10% des familles en 1994 représente aujourd'hui plus de 30% en France, 40% à Paris et souvent plus de 50% dans les grandes villes françaises.

En 2009, afin de répondre aux obligations imposées par la Loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux avait autorisé la construction d'un columbarium au cimetière de Bordeaux Nord situé sur la commune de Bruges.

Ce cite funéraire était le seul emplacement susceptible d'être proposé aux usagers sur la commune, les cimetières de la Chartreuse et des Pins Francs ne possédant pas ce type d'équipement.

Aussi, afin d'offrir aux bordelaises, bordelais et usagers de nos nécropoles, un service supplémentaire qui réponde à une demande de plus en plus forte, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux dans sa séance du 15 juillet 2013, a autorisé l'installation d'un columbarium de 30 cases au Cimetière des Pins Francs.

Depuis la mise en service de ce nouvel équipement, soit deux ans, la moitié des cases a déjà été attribuée.

Aussi, il apparaît judicieux afin de pouvoir continuer à répondre à la demande des usagers de prévoir l'achat de cases supplémentaires installées sur la même parcelle.

Le budget nécessaire à cet agrandissement serait de 21 247,90 euros H.T. pour 36 cases financés sur le budget d'investissement du Département des cimetières.

D'autre part et pour offrir aux usagers de ce cimetière toutes les formes d'inhumations, il est envisagé d'intégrer dans l'installation du Columbarium, un Jardin du Souvenir par la mise en place d'un puits de dispersion des cendres.

Le budget nécessaire à ce nouvel équipement serait de 3 651,80 euros H.T.

L'utilisation de ces équipements sera basée, comme l'ensemble des sites funéraires et cinéraires de la commune, sur le règlement intérieur des cimetières et sur les tarifs des concessions en vigueur.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter la proposition d'agrandissement du columbarium du cimetière des Pins Francs et la création d'un Jardin du Souvenir,
- autoriser l'achat de cases supplémentaires et du puits de dispersion sur le budget de la ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN